

Image not found or type unknown



Délai d'appel en Belgique

Par **Pitoudu38**, le **25/06/2014** à **08:00**

Bonjour,
J'ai reçu le jugement d'une audience en avril.
Or la partie adverse habite en Belgique.
Le jugement a été signifié en Belgique le 6 mai.
Mon avocat me dit que compte tenu du fait que c'est à l'étranger le délai d'appel est de 2 mois
(soit 6 juillet), mais l'huissier m'avait dit 1 (délai en France) + 2 mois (soit 6 aout).
Qu'en est-il?

Merci

Bien cordialement